

Cabinet - ADASEN
Réf N°
Odile GRUMEL - ADASEN
Tél : 04 76 69 16 36
Mél : ce.dsden73@ac-grenoble.fr

D.S.D.E.N 73
131, avenue de Lyon
73000 Chambéry

Chambéry, le 24 septembre 2021

Le directeur académique
des services de l'éducation nationale de la
Savoie

à

Mesdames et Messieurs les enseignants
du 1^{er} degré
s/c Mesdames et Messieurs les inspecteurs
de l'éducation nationale

Objet : Circulaire départementale sur les langues vivantes étrangères (LVE)

Un plan d'actions pour une meilleure maîtrise des langues vivantes étrangères

Préambule

La France assure la Présidence du Conseil de l'Union européenne (PFUE) **du 1^{er} janvier au 30 juin 2022**. Dans ce contexte, le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports (MENJS) se voit confier la responsabilité de conforter son action en faveur de la participation active et de la formation des élèves et des jeunes en tant que citoyens ou futurs citoyens. La PFUE est l'occasion pour le MENJS de mieux ancrer la thématique européenne dans les apprentissages formels et non formels. L'enseignement des langues vivantes fait partie de ces apprentissages

La maîtrise des langues vivantes est une compétence essentielle pour la réussite des élèves. C'est en ce sens que le plan national langues élaboré en 2019 vise à renforcer les acquis des élèves dès le primaire. (<https://eduscol.education.fr/1285/un-plan-d-actions-pour-une-meilleure-maitrise-des-langues-vivantes-etrangees>)

Deux types d'approches sont proposés : l'enseignement **de** la langue vivante étrangère, en respectant une progression dans les apprentissages, et une nouvelle forme d'enseignement dite « enseignement **en** langue vivante » qui associe la langue vivante et les autres disciplines. Deux guides accompagnent les enseignants avec des propositions d'activités concrètes et exemples de mise en œuvre. Sur EDUSCOL, on trouve également de nombreuses ressources permettant d'organiser la progressivité des enseignements, mettre en place des projets, enrichir ses pratiques.

- Guide de l'enseignement **de** la langue : <https://eduscol.education.fr/159/guide-pour-l-enseignement-des-langues-vivantes-etrangees>
- Guide de l'enseignement **en** langues : <https://eduscol.education.fr/366/guide-pour-l-enseignement-en-langue-vivante-etrangere-de-l-ecole-au-lycee>

Enseignement de la langue vivante à l'école

1. *Éveil à la diversité linguistique et découverte d'une langue singulière au cycle 1*

(<https://www.education.gouv.fr/bo/19/Hebdo22/MENE1915455N.htm>)

Dès le cycle 1, l'éveil à la diversité linguistique constitue un tout premier contact avec la pluralité des langues dans le cadre scolaire. Il fonde le **parcours linguistique de l'élève**, première étape d'un continuum d'apprentissages qui se poursuivra en cycle 2. L'éveil à la diversité linguistique recouvre deux volets, d'une part, un **éveil à la pluralité** des langues et, d'autre part, une première découverte d'une langue singulière, dont l'apprentissage permet de poser les jalons d'un parcours linguistique cohérent et en lien avec le cours préparatoire. La démarche consiste à exposer régulièrement les élèves à des temps courts et variés durant lesquels le professeur les met au contact des langues.

2. *Enseigner une langue vivante étrangère aux cycles 2 et 3*

Depuis 2013, l'enseignement de langue vivante est obligatoire dès le CP à raison de 54 heures par année scolaire (1h30 de durée hebdomadaire), soit 270 heures sur l'ensemble du cursus de l'école élémentaire. L'apprentissage d'une langue étrangère se poursuit au collège et celui d'une deuxième commence en 5^{ème}.

La fréquence et la régularité des séances sont des critères importants pour faire progresser les élèves : « *Au cycle 2, on préférera des séances de 15 à 20 minutes chaque jour et au cycle 3, des séances pouvant aller jusqu'à 30 minutes* »

Les enseignants du département de la Savoie pourront se rapprocher du ou de la chargé(e) de mission langues vivantes de leur circonscription. Il ou elle pourra les aider dans la mise en œuvre de cet enseignement (ressources, séances en classe, programmation des apprentissages, projets autour des langues, ouverture à l'international, ...).

Enseignements en langues : le parcours « EMILE »

Une approche complémentaire consiste à croiser langue vivante et autres disciplines dans une approche de type « EMILE » (Enseignement d'une Matière Intégrée à une Langue Étrangère). Cet enseignement consiste à enseigner (et apprendre) de façon intégrée une langue et une autre discipline non linguistique. La langue est identifiée à la fois comme un outil de communication et comme un outil d'apprentissage. La pédagogie mise en œuvre fait une large place à l'oral et à la mise en activité des élèves.

En Savoie, depuis 2011, 10 écoles ont intégré dans leur projet d'école des parcours EMILE bilingues avec une continuité au collège et au lycée de secteur ; 3 langues sont représentées (3 parcours en anglais - 1 parcours en italien - 1 en allemand). A la rentrée 2021, 6 écoles proposent des parcours sous une forme allégée (de 2h30 à 4h au total d'enseignements en langue cible). Deux écoles maternelles sont également engagées dans le projet « Elysée 2020 » (apprentissage de l'allemand en maternelle).

Les équipes volontaires sont invitées à mettre en place, dès à présent, des parcours EMILE avec l'enseignement d'une ou deux disciplines en langue vivante. Pour cela, elles pourront se faire aider par les équipes de circonscription.

Organisation des enseignements

1. *Les LVE, une discipline à part entière*

La réflexion en équipe autour de l'enseignement des LVE est indispensable, et fait partie du projet d'école. L'horaire alloué aux LVE est de 54 heures par an (soit 1h30 durant 36 semaines). La répartition sur l'année est à adapter en fonction des projets.

A l'école, l'enseignement des langues revient aux enseignants du premier degré. L'enseignement de la langue vivante étrangère est de la compétence du professeur des écoles (cf compétence 8 du référentiel de compétences https://www.education.gouv.fr/bo/13/Hebdo30/MENE1315928A.htm?cid_bo=73066)

La priorité absolue doit être donnée aux échanges de service concernant les langues vivantes. **Ils doivent être privilégiés à tout autre échange au sein des équipes (quel que soit le cycle)**. Peu à peu, chaque enseignant prendra en charge cet enseignement comme tout autre enseignement, afin de privilégier les séances courtes et régulières, plus difficiles à mettre en place lors d'échanges de service.

2. *Les intervenants et les assistants*

On se référera à la page 4 de la circulaire départementale du 11 février 2019 sur les modalités de participation des intervenants extérieurs aux activités d'enseignement consacrées aux intervenants en langue vivante étrangère.

Dans les cas exceptionnels existants, **les interventions doivent faire l'objet d'un projet pédagogique validé par l'IEN et ils n'ont pas vocation à perdurer. Aucune demande d'intervenant postérieure à la circulaire n'est recevable.**

Lorsqu'un assistant étranger est affecté dans l'école, l'ensemble de l'équipe pédagogique se mobilise pour l'accueillir. Conformément à la charte d'accueil, l'assistant est là pour apporter la connaissance de sa langue et de sa culture, en aucun cas pour enseigner à la place de l'enseignant. La co-intervention est encouragée : elle permet à l'enseignant titulaire de garder la maîtrise de la programmation, des contenus d'enseignement, de l'évaluation.

Des ressources d'accompagnement au niveau départemental

1. La valise de jeux en LVE

Une valise de jeux en LVE empruntable est mise à disposition des écoles dans chaque circonscription. Elle a été élaborée et réalisée par le groupe départemental LVE. Vous y trouverez les règles des jeux et tout le matériel nécessaire (flashcards, supports plastifiés, accessoires, ...)

Une animation pédagogique dédiée permettra aux enseignants de se familiariser avec les jeux proposés et de découvrir différentes manières de les faire vivre en classe. Plus largement, cette formation permettra de découvrir de nombreux projets en LVE.

2. La coopération entre écoles par eTwinning

Etwinning est une plateforme de mise en relation de classes des pays européens et de pays partenaires de l'UE. Des projets très courts ou plus longs vous permettent d'inviter l'Europe dans votre classe sans vous déplacer. Le groupe LVE a identifié plusieurs projets clés en main pour vous permettre d'expérimenter ce type de projet.

Une animation pédagogique dédiée permettra aux enseignants de découvrir ces projets « clés en main », de découvrir les opportunités offertes par la plateforme, de se familiariser avec etwinning et les outils dédiés.

3. Les mobilités internationales du programme Erasmus +

L'académie de Grenoble propose à ses personnels de partir en mobilité internationale grâce à un projet global soulageant les enseignants de la gestion administrative et financière. Si vous avez un projet de formation ou observations à l'étranger, vous pouvez peut-être obtenir une bourse Erasmus +. Des informations vous seront transmises prochainement pour déposer vos candidatures en vue de mobilités en 2022-2023. Pour toute question vous pouvez contacter le/la chargé(e) de mission LVE de votre circonscription.

4. Le Label EUROSCOL

Le « label des Écoles et des Établissements scolaires d'Europe » ou « Euroscol », a été créé par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse. Ce label participe, notamment au plan national, d'actions pour l'apprentissage des langues vivantes étrangères. Il doit contribuer, à terme, à la création d'un espace européen de l'éducation. Il s'adresse aux écoles et aux établissements scolaires de l'enseignement public ou privé sous contrat qui souhaitent faire de l'ouverture sur l'Europe une priorité et un levier stratégique au service de tous les élèves et du renforcement de l'apprentissage des langues. Il valorise à un niveau local, académique et national, l'engagement des écoles et des établissements scolaires, en s'appuyant sur les activités déjà mises en place.
<https://eduscol.education.fr/1098/euroscol-le-label-des-ecoles-et-des-etablissements-scolaires>

Plus que tout, je vous encourage à une approche ludique en langues, à faire preuve d'ouverture et de bienveillance envers vous-mêmes et vos élèves. L'enseignement des langues vivantes s'exerce dans le cadre de la polyvalence du métier de professeur des écoles, avec la connaissance des modes d'apprentissage des jeunes enfants que vous avez. Notre premier objectif est de donner aux élèves l'appétence et l'envie d'apprendre une langue étrangère et de connaître les endroits du monde où on la parle. **La semaine des langues vivantes du 4 au 8 avril 2022** dont l'objectif est de faire prendre conscience à tous les élèves ainsi qu'à leur famille de l'intérêt et de l'importance de développer des compétences en langues vivantes sera l'occasion de valoriser les compétences acquises par les élèves, de donner de la visibilité à des actions déjà développées dans les écoles et les établissements et d'impulser des actions innovantes.

Pour la rectrice et par délégation,
l'inspecteur d'académie - directeur académique
des services de l'éducation nationale



Éric LAVIS

ANNEXE : Quelques sites Internet de référence

- **Eduscol** (ressources communes du cycle 2 au cycle 4) : <http://eduscol.education.fr/pid34145-cid100364/ressources-pour-les-langues-vivantes-aux-cycles-4.html>
- **Savoie Educ** : <http://savoie.educ.ac-grenoble.fr/> (rubrique LVE : de nombreuses pistes concrètes pour vous aider, une sitographie complète remise à jour)

Egalement :

- Primlangues : <http://www.primlangues.education.fr/>
- eTwinning : <https://www.etwinning.net/fr/pub/index.htm>
- Erasmus + : <http://www.agence-erasmus.fr/page/erasmus-plus-education-et-formation>
- English for school (du CNED) :
 - o Pour les élèves : <http://kids.englishforschools.fr/>
 - o Pour les enseignants : <http://teachers.englishforschools.fr/>
- Deutsch für Schülern (du CNED) :
 - o Pour les élèves : <http://kinder.deutschfurschulen.fr/>
 - o Pour les enseignants : <http://lehrer.deutschfurschulen.fr/>
- Eduthèque : <http://www.edutheque.fr/thematiques/cultures-et-langues.html>
- Conseil de l'Europe (politiques linguistiques) : http://www.coe.int/t/dg4/linguistic/default_fr.asp
-

Afin de faciliter la mobilisation des professeurs et des éducateurs jeunesse et sports, le MENJS met à leur disposition la **brochure « Former les citoyens européens de demain : le guide des possibles »**. Conçu comme une boîte à idées, ce guide propose des ressources et suggère des pistes de travail pour aider les acteurs du champ de l'éducation, de la jeunesse et des sports à initier des projets qui feront la part belle à l'Europe. Il s'adresse à chacun des publics ciblés : professeurs, éducateurs, directeurs d'écoles, personnels de direction ou responsables de structures dédiées à la jeunesse et aux sports.

Ce guide est disponible sur plusieurs sites :

- pour l'éducation : <https://eduscol.education.fr/pfue> ;
- pour la jeunesse : <https://decouvrirlemonde.jeunes.gouv.fr/dossier/la-presidence-francaise-du-conseil-de-l-union-europeenne-pfue-2022>
- pour les sports : <https://sports.gouv.fr/pfue>